

SÉANCE**EXTRAORDINAIRE**

Du 9 juillet 2025 de la Ville de L'Épiphanie tenue à 16 h 30, au lieu ordinaire des séances, sous la présidence du maire Steve Plante (en vidéoconférence), et à laquelle assistaient les conseillers suivants: Manon Leblanc, Dona Bouchard, Stéphane Amireault et Vicky Robichaud.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire Steve Plante procède à l'ouverture de la séance et constate le quorum.

Confirmation de la convocation de la présente séance extraordinaire

Les membres du conseil reconnaissent avoir reçu l'avis de convocation de la présente séance conformément à la Loi. La greffière dépose le certificat de transmission de documents.

221-07-2025

Résolution approuvant l'ordre du jour de la présente séance

Il est PROPOSÉ par Madame la Conseillère Dona Bouchard
 APPUYÉ par Madame la Conseillère Vicky Robichaud
 et RÉSOLU à l'unanimité:

D'approuver l'ordre du jour de la présente séance

- 1 Ouverture de la séance et renonciation à l'avis de convocation à la séance extraordinaire
- 2 Adoption de l'ordre du jour
- 3 Résolution octroyant un mandat de services professionnels pour les plans de réfection des fondations et du pavage des rues Roch, Roy et Nelson
- 4 Résolution autorisant la fermeture de rue pour le festival de la Chasse-Galerie
- 5 Résolution octroyant un rajout aux services professionnels additionnels en architecture pour le réaménagement du 60, rue Notre-Dame
- 6 Résolution octroyant un mandat de services professionnels pour la surveillance de chantier des travaux de réaménagement du 60, rue Notre-Dame

----- ADOPTÉE -----

222-07-2025

Résolution octroyant un mandat de services professionnels pour les plans et devis et surveillance des travaux de réfection des fondations et du pavage des rues Roch, Roy et Nelson

Résolution
 corrigée par la
 résolution
 245-07-2025

CONSIDÉRANT que lors de la séance du 16 avril 2025, le conseil municipal a adopté la résolution numéro 98-04-2025 relativement à l'octroi d'un contrat pour les travaux de correction de drainage pour les rues Roch, Roy et Nelson;

CONSIDÉRANT qu'à la suite des travaux de correction de drainage des rues Roch, Roy et Nelson, une séance d'information a été tenue à l'hôtel de ville auprès des citoyens concernés afin de les consulter;

CONSIDÉRANT que des travaux de réfection des fondations et de pavage ont été voté, par les citoyens concernés, pour les rues Roch, Roy et Nelson;

CONSIDÉRANT l'offre de services professionnels pour la préparation des plans et devis et appel d'offres présentée par la firme Efel Experts-conseils Inc. portant le numéro 25F05-2249 en date du 1^{er} juillet 2025 au montant de 23 282,44 \$, taxes incluses.

EN CONSÉQUENCE, il est
PROPOSÉ par Madame la Conseillère Vicky Robichaud
APPUYÉ par Madame la Conseillère Manon Leblanc
et RÉSOLU à l'unanimité :

1. QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.
2. QUE le conseil municipal octroie le mandat de services professionnels pour la préparation des plans et appel d'offres des travaux de réfection des fondations et du pavage des rues Roch, Roy et Nelson à la firme Efel Experts-conseils Inc. au montant de 23 282,44 \$, taxes incluses, et ce, tel que soumis dans son offre de services professionnels portant le numéro 25F05-2249 en date du 1^{er} juillet 2025.
3. QUE ce mandat est octroyé de gré à gré.
4. QUE cette dépense est financée par un règlement d'emprunt E-022

----- A D O P T É E -----

223-07-2025

Résolution autorisant la demande de fermeture de rue pour le festival de la Chasse-Galerie

CONSIDÉRANT la tenue du Festival Chasse-galerie du 11 au 13 juillet 2025 sur le territoire de la Ville de L'Épiphanie ;

CONSIDÉRANT une certaine affluence des participants à cette activité dans le Parc Donald-Bricault;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice du service des Loisirs, de la culture et de la communication;

EN CONSÉQUENCE, il est
PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Stéphane Amireault
APPUYÉ par Madame la Conseillère Dona Bouchard
et RÉSOLU à l'unanimité :

1. QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.
2. QUE le conseil municipal de la Ville de L'Épiphanie autorise la fermeture de la rue de l'Hôtel de Ville et la fermeture de la rue Notre-Dame entre la rue de l'Hôtel de Ville et la 5^e Avenue du jeudi 10 juillet 2025 à 8 heures jusqu'au lundi 14 juillet 2025 à 17 heures.

----- A D O P T É E -----

224-07-2025

Résolution octroyant un rajout aux services professionnels additionnels en architecture pour le réaménagement du 60, rue Notre-Dame

CONSIDÉRANT l'octroi d'un mandat professionnel en architecture pour le réaménagement du 60, rue Notre-Dame en vertu de sa résolution 183-06-2024;

CONSIDÉRANT que la Ville de L'Épiphanie a besoin d'ajout de services professionnels additionnels en architecture pour le réaménagement du 60, rue Notre-Dame;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit de la future Maison des jeunes;

CONSIDÉRANT l'offre de services professionnels pour le rajout aux services professionnels additionnels en architecture pour le réaménagement du 60, rue Notre-Dame présentée par la firme Première équipe Architecture (PéA) en date du 7 juillet 2025 au montant de 17 533,69 \$, taxes incluses.

EN CONSÉQUENCE, il est
PROPOSÉ par Madame la Conseillère Vicky Robichaud
APPUYÉ par Madame la Conseillère Manon Leblanc
et RÉSOLU à l'unanimité :

1. QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.
2. QUE le conseil municipal octroie un rajout aux services professionnels additionnels en architecture pour le réaménagement du 60, rue Notre-Dame à la firme Première équipe Architecture (PéA) au montant de 17 533,69 \$, taxes incluses, et ce, tel que soumis dans son offre de services professionnels en date 7 juillet 2025.
3. QUE ce mandat est octroyé de gré à gré.
4. QUE cette dépense est financée par un règlement d'emprunt E-011

----- A D O P T É E -----

Examen de la correspondance et communication du conseil

Aucune correspondance significative n'a été reçue.

Période de questions du public

Le président invite les personnes présentes à poser des questions.

225-07-2025

Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, il est
PROPOSÉ par Madame la Conseillère Vicky Robichaud
APPUYÉ par Madame la Conseillère Dona Bouchard
et RÉSOLU à l'unanimité ce qui suit :

De lever la séance à 17 h 41.

----- A D O P T É E -----

STEVE PLANTE
Maire

FLAVIE ROBITAILLE
Directrice générale par intérim et greffière